

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE SAVERNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 27 octobre 2022

Délibération n° 2022-92

Président : Dominique MULLER

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice au jour de la séance : 63

Présents : 51

Pouvoirs : 7

Absent excusé : 1

Absents : 4

Date de convocation du Conseil Communautaire : 14 octobre 2022

Secrétaire de Séance élu : M. François WILLEM

* * * * *

RESSOURCES HUMAINES

**OBLIGATION D'EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPES,
DES MUTILES DE GUERRE ET ASSIMILES – RAPPORT
ANNUEL 2020.**

Rapporteur : Denis HITTINGER, Vice-Président.

Déclaration FIPHFP*2021 au titre de l'année 2020.

**Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique.*

La CC du Pays de Saverne a un taux d'emploi de **1,63% pour 2020**.

A ce titre, elle est redevable du paiement d'une contribution au titre de 2020 à hauteur de **32 447.59 €**.

Le prévisionnel de la contribution de 2022 au titre de l'année 2021 est 14 672 € avec un taux d'emploi de 3.35 %.

DELIBERATION

Le Conseil Communautaire,

Sur proposition du Bureau,

Après en avoir délibéré,

Prend acte


- du rapport annuel 2020 relatif à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés, de mutilés de guerre ou assimilés.

**Ont signé au registre les Membres présents,
pour extrait certifié conforme,**

Saverne, le 07 novembre 2022

Le Secrétaire de séance

M. Francois WILLEM



Le Président

Dominique MULLER